



PRÉFET DES ALPES- DE-HAUTE- PROVENCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 23 juin 2023

Sécurité routière : appel à la prudence des deux-roues motorisés

Se déplacer à moto sur de longs trajets peut être très agréable pour les amateurs de grand tourisme. Les Alpes-de-Haute-Provence, avec ses lacs, ses montagnes, offrent de belles possibilités de tourisme à moto. **Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence rappelle quelques conseils pour que cette expérience soit la plus sûre possible.**

Équipements : Rappel et conseil sur les équipements de protection des motards

Avec l'arrivée de l'été et des températures plus douces, il est parfois tentant pour les usagers de deux-roues motorisés de se délester de certains équipements.

Parce que la carrosserie n'existe pas à moto et à scooter, un accident de la route présente plus de risques pour le conducteur d'un deux-roues motorisé que pour un automobiliste.

Il est donc **nécessaire d'avoir une tenue vestimentaire adaptée et conçue pour protéger le conducteur et son passager :**

- blouson, gants certifiés CE, pantalons conçus pour absorber les chocs, chaussures protégeant tout le pied,
- casque homologué ECE ou norme NF,
- airbags permettent de diminuer les lésions fractures ainsi que les brûlures et abrasions cutanées ou musculaires.

Plus vous êtes équipés, plus vous êtes protégés !

Trajectoire, fatigue : rouler à moto épuise beaucoup plus vite que de rouler en voiture !

Vitesse, vent, froid, bruit, position, vigilance : rouler à moto épuise beaucoup plus vite que de rouler en voiture. **Multipliez les pauses, prenez votre temps et ne roulez pas plus de kilomètres par jour que ce que vous vous êtes fixé.**

Pour limiter les risques liés au groupe, soyez particulièrement vigilant :

Service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture
8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex

- au maintien des distances de sécurité : une chute ou une mauvaise négociation de trajectoire de l'un pouvant entraîner des effets en chaîne ;
- à tout changement de « ligne » : bien rester à sa place au sein du groupe, sans surprendre ni par des accélérations ni par des changements d'axes non prévisibles des autres membres du groupe ;
- et bien entendu : feux et clignotants sans faille !

Le département des Alpes-de-Haute-Provence reste l'un des départements où la mortalité des deux-roues motorisés (2RM) est la plus élevée en France. Depuis janvier 2023, 18 accidents ont concerné des deux-roues motorisés provoquant le décès de 3 motards, soit 50% des personnes décédées sur la route. Même si l'accidentalité des 2RM est plutôt faible depuis le début d'année, les 2RM figurent parmi les usagers de la route les plus vulnérables.

**Au guidon, la sécurité de tous dépend du comportement de chacun.
La vigilance n'est pas une option !**

**Service de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex